

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 1^{er} septembre 2016 à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

16-09-138 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

16-09-139 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2016.

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2016
4. Période de questions/intervenants
5. Administration générale
 - 5.1 Règlement 14-101-1 modifiant le règlement 14-101 adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les élus – Adoption
 - 5.2 Règlement 12-92-1 modifiant le règlement 12-92 « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux » – Adoption
 - 5.3 Mise aux normes et accroissement de capacité des étangs aérés
 - Autorisation à la firme Tetra Tech QI pour la préparation et le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation adressée au MDDELCC
 - Étude de caractérisation environnementale Phase 1 – Octroi du contrat
 - 5.4 Règlement d'emprunt décrétant des dépenses afin de procéder à la mise aux normes et à l'accroissement de capacité des étangs aérés – Avis de motion
 - 5.5 Développement résidentiel Quartier du Canal – Autorisation à la firme exp pour la préparation et le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation adressée au MDDELCC
 - 5.6 Système de traitement de l'eau potable au centre municipal – Autorisation d'achat
 - 5.7 Acquisition d'un nouveau photocopieur – Autorisation
 - 5.8 Comptes à payer
 - 5.9 Collecte des ordures – Autorisation d'achat de bacs supplémentaires de 240 L
6. Sécurité incendie
 - 6.1 Embauche de pompiers : Patrice Demers et Jean-François De Wijngaert
7. Varia
 - 7.1 Projet de réforme des laboratoires médicaux – Optilab : Demandes d'appui de
 - Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
 - Ville de Salaberry-de-Valleyfield
8. Mot de la fin
9. Levée de la séance

ADOPTÉ

16-09-140 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2016

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2016, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

René Guérin (montée Séguin)

M. Guérin informe les élus de son mécontentement quant à la fermeture de la montée Séguin et demande par où il pourra dorénavant passer pour sortir de chez lui. Il ajoute que le MAMOT et le MTMDET lui ont confirmé que la Municipalité ne pouvait pas fermer cette rue, sous aucune considération. M. Daoust mentionne que le conseil municipal préférerait conserver cette rue mais le MTMDET a exigé sa fermeture. Un suivi sera effectué auprès de Mme Karine Ferlatte, représentante du MTMDET et de M. Guérin.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

16-09-141 RÈGLEMENT 14-101-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-101 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS – ADOPTION

ATTENDU *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, impose l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie énonçant les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

ATTENDU le Projet de loi 83 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*), sanctionné le 10 juin 2016,

ATTENDU que le Projet de loi 83 modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin de prévoir que les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux doivent interdire certaines annonces lors d'activités de financement politique;

ATTENDU qu'en vertu de ses obligations, la Municipalité doit procéder à la révision de son règlement 14-101 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus;

ATTENDU l'avis de motion donné par M. François Leduc lors de la séance ordinaire du conseil du 3 août 2016;

ATTENDU la présentation du projet de règlement le 3 août 2016;

ATTENDU l'avis public contenant un résumé du projet de règlement publié le 17 août 2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 14-101-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

16-09-142 RÈGLEMENT 12-92-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 12-92 « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX » – ADOPTION

ATTENDU la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, impose l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie énonçant les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU le Projet de loi 83 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique*), sanctionné le 10 juin 2016,

ATTENDU que le Projet de loi 83 modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin de prévoir que les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux doivent interdire certaines annonces lors d'activités de financement politique;

ATTENDU qu'en vertu de ses obligations, la Municipalité doit procéder à la révision de son règlement 12-92 Code d'éthique et de déontologie des employés;

ATTENDU l'avis de motion donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du conseil du 3 août 2016;

ATTENDU la présentation du projet de règlement le 3 août 2016;

ATTENDU l'avis public contenant un résumé du projet de règlement publié le 17 août 2016;

ATTENDU la consultation des employés sur ce projet de règlement le 22 août 2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 12-92-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

16-09-143 MISE AUX NORMES ET ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS – AUTORISATION À LA FIRME TETRA TECH QI POUR LA PRÉPARATION ET LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ADRESSÉE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague de procéder à la mise aux normes et à l'accroissement de capacité de ses étangs aérés;

ATTENDU la résolution 15-10-164 octroyant à la firme d'ingénieurs Tetra Tech QI le contrat de mise aux normes et d'accroissement de capacité des étangs aérés de la Municipalité, le 7 octobre 2015;

ATTENDU qu'une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC est nécessaire pour la réalisation de ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'autoriser la firme Tetra Tech QI à soumettre, pour et au nom de la Municipalité de la Saint-Louis-de-Gonzague, une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre de la mise aux normes et de l'accroissement de capacité des étangs aérés, et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation accordée.

Que la Municipalité s'engage à respecter les exigences de rejet, à mettre en œuvre le programme de suivi et en transmettre les résultats au système SOMAE.

Que la Municipalité s'engage à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Que la Municipalité s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration.

Que la Municipalité s'engage à mandater un ingénieur afin de produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et en transmettre un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

Que la Municipalité dispose actuellement d'un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tous documents exigés et liés à ladite demande d'autorisation.

ADOPTÉ

16-09-144 MISE AUX NORMES ET ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 1 – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague de procéder à la mise aux normes et à l'accroissement de capacité de ses étangs aérés;

ATTENDU la résolution 15-10-164 octroyant à la firme d'ingénieurs Tetra Tech QI le contrat de mise aux normes et d'accroissement de capacité des étangs aérés de la Municipalité, le 7 octobre 2015;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'élaboration d'une étude de caractérisation environnementale Phase 1;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancée le 18 août dernier auprès de trois firmes expertes;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est le Groupe ABS, au montant de 1 750 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat d'élaboration d'une étude de caractérisation environnementale Phase 1 au Groupe ABS, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce mandat.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES AFIN DE PROCÉDER À LA MISE AUX NORMES ET À L'ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS – AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt décrétant des dépenses afin de procéder à la mise aux normes et à l'accroissement de capacité des étangs aérés pour pourvoir au paiement des travaux.

ADOPTÉ

16-09-145 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER DU CANAL – AUTORISATION À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. POUR LA PRÉPARATION ET LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ADRESSÉE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

ATTENDU le développement résidentiel *Quartier du Canal* (Projet Développement résidentiel St-Louis de Gonzague) présentement en cours d'élaboration sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, aux abords du canal de Beauharnois;

ATTENDU qu'en vertu des articles 22 (si nécessaire) et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une demande doit être adressée au MDDELCC afin qu'un certificat d'autorisation (si nécessaire) et une autorisation soient délivrés;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation (si nécessaire) et d'une autorisation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'autoriser la firme d'ingénieurs Les Services exp inc., à soumettre la demande du certificat d'autorisation de l'environnement conformément aux articles 22 (si nécessaire) et 32 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le dossier mentionné en préambule.

De mandater la firme Les Services exp inc. à fournir à la fin des travaux une attestation de conformité des travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tous documents exigés et liés à ladite demande d'autorisation.

ADOPTÉ

16-09-146 SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE AU CENTRE MUNICIPAL – AUTORISATION D'ACHAT

ATTENDU la résolution numéro 15-05-080 octroyant un mandat de mise aux normes du puits du centre municipal à la firme LCL Environnement;

ATTENDU la résolution numéro 16-03-048 autorisant le remplacement de l'adoucisseur d'eau du centre municipal;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont été approchés afin de déposer une offre;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Plomberie M.L. au montant de 6 207 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'autoriser l'achat d'un adoucisseur d'eau pour le centre municipal auprès de Plomberie M.L., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet achat.

Que le coût de cet achat soit financé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

ADOPTÉ

16-09-147 REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR – AUTORISATION

ATTENDU la nécessité de remplacer le photocopieur actuel, celui-ci ne rencontrant plus le rendement de qualité et d'efficacité souhaité;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont été approchés afin de déposer une offre;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est GDM Groupe Conseil (Xerox), avec un coût global d'environ 5 520 \$ par année (copies et location), taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'autoriser le remplacement du photocopieur auprès de GDM Groupe Conseil (Xerox), selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document ou contrat lié à ce dossier.

ADOPTÉ

16-09-148 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 108 626,71 \$ et annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

16-09-149 COLLECTE DES ORDURES – AUTORISATION D'ACHAT DE BACS SUPPLÉMENTAIRES DE 240 L

ATTENDU la résolution numéro 16-07-121 autorisant l'achat d'une centaine de bacs d'une capacité de 240 L afin de pouvoir les offrir aux citoyens ne possédant pas de bacs conformes;

ATTENDU la nécessité de se procurer 100 bacs supplémentaires;

ATTENDU que le coût d'achat d'un bac sera facturé au citoyen propriétaire, à même son compte de taxes 2017;

ATTENDU que le coût total représente un montant de 6 950,40 \$, taxes en sus, incluant un transpondeur, une impression à chaud du logo de la Municipalité ainsi que la livraison;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'autoriser l'acquisition de 100 bacs à ordures supplémentaires de 240 L en vue de la collecte des ordures avec bacs roulants prévue à l'automne 2016.

Que cette dépense soit financée à même le surplus libre.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE

16-09-150 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE DE POMPIERS : PATRICE DEMERS ET JEAN-FRANÇOIS DE WIJNGAERT

ATTENDU la nécessité de combler les postes vacants de pompiers au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité;

ATTENDU la recommandation du service de sécurité incendie d'embaucher messieurs Patrice Demers et Jean-François De Wijngaert;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'embaucher messieurs Patrice Demers et Jean-François De Wijngaert à titre de pompiers au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la politique de la brigade des pompiers actuellement en vigueur.

ADOPTÉ

VARIA

16-09-151 PROJET DE RÉFORME DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX — APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE À L'ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (APTS)

ATTENDU que l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a récemment saisi le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;

ATTENDU que le projet Optilab vise la centralisation des laboratoires médicaux des hôpitaux de la Montérégie vers Longueuil;

ATTENDU la perte de la proximité des services à la population ainsi que leur éloignement à la suite de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours;

ATTENDU que ces réorganisations touchent aussi les professionnels et techniciens œuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisements professionnels, diminution de la qualité de vie au travail et exode des travailleurs et travailleuses vers les grands centres urbains;

ATTENDU qu'en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la région de la Montérégie et plus précisément sur notre municipalité et sa région seront importantes;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est préoccupée quant à son avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entend protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

De demander au gouvernement du Québec de décréter un moratoire sur le déploiement du projet Optilab sur l'ensemble du territoire québécois, le temps de procéder à des travaux d'analyse, à des consultations auprès des organismes, du personnel spécialisé et des acteurs de chacun des milieux et ultimement remettre en question l'implantation de ce projet qui touche l'ensemble des régions et des citoyens du Québec et, le cas échéant, advenant l'imposition de ce programme par le Gouvernement, assurer sa mise en œuvre en toute sécurité et en tout respect de la population et des salariés des laboratoires existants.

D'appuyer les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger les acquis et les emplois régionaux dans l'ensemble du territoire québécois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

MOT DE LA FIN

Le maire, M. Yves Daoust, souhaite une bonne fin de soirée aux membres du Conseil ainsi qu'aux personnes présentes.

16-09-152 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 33.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière